RISQUE DE DURABILITE VALEURS MOBILIERES 9 MARS 2021

LF AM
New Alpha AM
La Française GMBH



Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant la publication d'informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers, tel que modifié (« SFDR »), régit les exigences de transparence relatives à l'intégration des risques liés au développement durable dans les décisions d'investissement, la prise en compte des effets négatifs sur le développement durable et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), ainsi que la publication d'informations relatives au développement durable.

L'intégration de ces facteurs dans le cadre de la gestion de nos portefeuilles permet de démontrer une construction solide et démontrées de nos allocations en matière de durabilité.

Cette présente politique de risque de durabilité est applicable aux sociétés de gestion de valeurs mobilières du Groupe La Française dont elle a la responsabilité directe :

- La française Asset Management (LF AM)
- New Alpha Asset Management
- La Française Asset Management GmbH (LF AM GMBH)

Pour les sociétés de gestion opérant par délégation, le Groupe La Française vérifie le respect du règlement Disclosure.

Par risque de durabilité, on entend :

La survenance d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds.

Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs.

Les risques de durabilité sont traités selon les axes suivants :

- Environnemental: Questions relatives aux risques physiques et de transition dans le domaine du climat (pollution de l'air, intensité carbone, émission de gaz à effet de serre, etc.), de la gestion des ressources naturelles au sein des entreprises, impact sur l'habitat, les ressources (eau, catastrophes naturelles, ..) et la biodiversité;
- Social: Questions relatives aux droits, au bien-être des populations, ...
- Gouvernance (émetteurs) : Questions relatives à la stratégie des entreprises, création de valeur pour les actionnaires, à la culture d'entreprise, équilibre des pouvoirs,...

L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées datées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données soient correctement évaluées.

Pour aborder l'analyse de ces risques, le Groupe La Française s'est doté d'un centre de recherche propriétaire s'assurant de la qualité de données & des méthodologies ESG – Climat, permettant une approche méthodologique et objectivée des secteurs et entreprises sélectionnées dans le cadre des allocations de portefeuille.

Au sein du Groupe, seule la société de gestion New Alpha n'est actuellement pas en mesure de prendre en compte dans ses décisions d'investissement les facteurs de durabilité en raison d'un manque de données disponibles et fiables sur les classes d'actifs gérées.

Le Groupe La Française s'inscrit dans le calendrier règlementaire et élaborera progressivement des informations sur le recensement et la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité et les indicateurs y afférents.

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE CADRE DE SES GESTIONS

La société de gestion estime que les fonds sont confrontés à plusieurs risques en matière de durabilité. Tous sont gérés de manière active afin d'en limiter l'occurrence et l'impact financier si ces risques devaient survenir.

Ces risques se regroupent autour de 3 grandes familles :

- 1. Risques liés au changement climatique
 - Risques physiques liés au changement climatique
 - o Risques de transition liés au changement climatique
 - Risque de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs environnementaux
- 2. Risques liés à la biodiversité
- 3. Risques liés à la Gouvernance des facteurs ESG
 - Risques réputationnels
 - Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers
 - Risques liés à un désengagement actionnarial
 - o Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés
 - Risques de corruption et de blanchiment de capitaux

RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En matière climatique la Société de gestion identifie trois types de risques portés par les émetteurs :

- **Les risques physiques** résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques
- Les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, modification de l'offre et de la demande, innovations & ruptures technologiques, perception des clients et parties prenantes quant à la contribution à la transition,
- Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs environnementaux.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète dans le but de générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Elle estime qu'à court et moyen terme ce sont essentiellement les risques de transition qui pourront affecter les investisseurs. Si néanmoins l'élévation de la température s'avérait conséquente, les risques physiques deviendraient prédominants.

Les risques de transition liés au marché ou à la technologie sont latents mais pourront se matérialiser de manière très rapide. Les risques juridiques, économiques et politiques liés par exemple à la mise en place d'une taxe carbone ou d'un prix du carbone devraient se matérialiser plus progressivement.

Les caractéristiques intrinsèques de ces risques – de long terme, non probabilisables et sans historique – sont souvent difficilement compatibles avec des processus d'investissement standards qui reposent sur des probabilités établies à partir du passé. La Sociétés de gestion mesure ces risques pour l'ensemble des portefeuilles et les intègrent dans des décisions d'investissement ponctuellement selon son appréciation de l'occurrence du risque.

Par ailleurs afin de limiter ce risque dans son ensemble, le Groupe La Française a mis en place une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de risques de responsabilité lié aux facteurs environnementaux (<u>Lien</u>).

RISQUES LIES A LA BIODIVERSITE

L'érosion de la biodiversité a comme le réchauffement climatique des effets sur les écosystèmes et accentue le risque de voir les aléas climatiques décrits dans les risques physiques liés au réchauffement climatique se produire. Les risques liés à la biodiversité ne sont pas à ce stade évalués faute de données et de méthodologie établie.

La société de gestion s'inscrit dans le calendrier règlementaire pour estimer à la fois les risques de durabilité associés au maintien de la biodiversité et les principales incidences négatives.

RISQUES LIES A LA GOUVERNANCE DES FACTEURS ESG

1. Risques réputationnels :

Le risque réputationnel correspond à l'impact que peut avoir un événement négatif sur l'image d'une organisation. Un problème, qu'il soit lié à l'environnement, aux conditions de travail ou de sécurité, ou d'éthique peut s'avérer impactant à la fois pour la valorisation des actifs détenus dans nos fonds et pour la société de gestion elle-même.

Les événements les plus probables pouvant entrainer un risque réputationnel pour le fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance : des émetteurs/sociétés, de situation de potentielle corruption ou de blanchiment d'argent & de financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'un des émetteurs détenus dans nos fonds.

2. Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers

Le risque de contentieux et/ou de responsabilité est la conséquence d'une éventuelle action juridique pour nonrespect de la réglementation environnementale ou social. Si les normes environnementales ou sociales sont nombreuses, les fondements les plus probables d'une éventuelle action juridique seraient liés au non-respect des exigences règlementaires en matière d'environnement et/ ou social. Ces risques pourraient venir éroder la rentabilité financière du produit ainsi que sa liquidité. L'accès à un centre de recherche propriétaire de La Française vise à minimiser ce risque.

3. Risque de désengagement actionnarial

La société de gestion a formalisé une politique de vote aux assemblées générales et exerce les droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Le risque viendrait d'une non mise à jour de sa politique de vote autour de l'identification de résolutions nécessitant notamment une action de vote correspondant à ses engagements notamment en faveur du climat, de la diversité (social), de la rémunération (Gouvernance), le cumul de mandats (pratique saine de renouvellement des membres de conseils d'administration).

Notre politique de vote : Lien

La société de gestion a également formalisé une politique d'engagement. Le risque viendrait d'une non-application des principes de sa politique d'engagement qui visent en cas d'échec du dialogue mené avec un émetteur à s'en désengager.

Notre politique d'engagement : Lien

4. Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille

L'organisation de la société de gestion permet d'engager un dialogue constructif et actif pour l'analyse des sociétés pouvant présenter des informations parcellaires et ce afin de mieux estimer la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise. Le risque viendrait d'un défaut d'analyse des sociétés en lien avec une données collectée de moindre qualité pour mener les analyses ESG sur les émetteurs et les sociétés.

5. Risques de corruption et/ou de blanchiment de capitaux & financement du terrorisme :

Le risque de corruption et/ou de blanchiment de capitaux correspond au fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect.

Plusieurs réglementations comme la 5^{ème} directive, Sapin 2, RGPD, etc... s'assurent en France du déploiement de pratiques saines dans les métiers de la gestion financière. Il est donc important d'exercer une vigilance permanente.

La société de gestion a organisé ses dispositifs de surveillance autour des émetteurs et sociétés en portefeuille. Le risque viendrait d'un mauvais paramétrage de ses systèmes d'information, une non mise à jour de ses bases de données de surveillance ou encore le non-traitement d'une alerte par ses équipes ne permettant pas d'identifier des pratiques non acceptables au titre de la saine gouvernance des entreprises.

Le risque pourrait venir des sanctions des émetteurs venant éroder le rendement financier du fonds et introduire un risque d'image pour la société de gestion.

Ce risque est minimisé par les procédures internes de la société autour des dispositifs anti-corruption, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que par la nomination de référents éthiques (Correspondant anticorruption, correspondant Tracfin, référent LCB/FT, RSSI, RCCI, DPO etc.) pour accompagner et conseiller les collaborateurs afin d'assurer de manière efficace l'identification et la remontée des opérations/émetteurs à risque.

(lien : Code de bonne conduite GLF - 2021 (calameo.com))

De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance) dans nos gestions sont disponibles en consultant :

- La charte sur l'investissement durable : <u>Lien</u>
- Le rapport de stratégie climatique et responsable (art 173) : <u>Lien</u>
- o La politique d'engagement et d'exclusion : Lien
- o Les sites :
 - La Française Asset Manager (LFAM) : <u>Lien</u>
 - La Française Asset Management GmbH : <u>Lien</u>
 - New Alpha Asset Management : Lien

Les Fonds sont gérés selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG, mais ne promeuvent pas nécessairement les caractéristiques ESG, ou n'ont pas forcément d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Cette publication est destinée aux investisseurs professionnels et non-professionnels au sens de la directive MIF. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. Le Groupe La Française et LF REM ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française.



128, bd Raspail 75006 Paris – France - Tél. +33 (0)1 44 56 10 00 480 871 490 RCS PARIS

www.la-francaise.com





